

**du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE  
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET**

**DELIBERATION  
N°2026- 08  
CS du 9 avril  
2026**  
(Participation  
des Membres  
au Budget  
2026)

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

**DATE de la  
CONVOCATION**  
Le 12 mars  
2026

**ETAIENT PRESENTS :**

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1<sup>er</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret.

**NOMBRE de  
DELEGUES  
en EXERCICE**  
9

**ASSISTAIENT :**

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

**NOMBRE de  
PRESENTS**  
6

**ABSENTS EXCUSES :**

- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Madame Nathalie RABOURDIN, Conseillère Départementale, Canton de Sully-sur-Loire,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire.

**NOMBRE de  
VOTANTS**  
6

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Exposé

Conformément au rapport d'orientations budgétaires exposé lors de la réunion du comité syndical du 12 mars 2026, il vous est proposé d'arrêter les participations des membres pour 2026 ainsi qu'il suit, dans l'attente des discussions qui doivent se tenir entre le Département et Orléans Métropole sur la stratégie de valorisation de l'aéroport.

Orléans Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
<b>Total.....</b>	<b>132 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/04/2026  
Reçu en préfecture le 15/04/2026  
Publié le  
ID : 045-254502198-20260409-202608-DE



Conformément aux statuts, le Département financera le déficit de la section d'exploitation dont le plafond est estimé à **650 000 € pour 2026**.

Pour mémoire figurent ci-après les participations allouées par les membres sur les cinq dernières années en section de fonctionnement, ainsi que la proposition pour 2026 :

Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	Propositions 2026
CCIL	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	<b>18 000 €</b>
Orléans Métropole	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	<b>100 000 €</b>
Châteauneuf sur Loire	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	<b>3 100 €</b>
Saint Denis de l'Hôtel	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	<b>3 100 €</b>
Fay aux Loges	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	<b>2 300 €</b>
Jargeau	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	<b>2 300 €</b>
Donnery	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	<b>1 600 €</b>
Saint Martin d'Abbat	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	<b>1 600 €</b>
Département	649 400 €	730 000 €	680 000 €	730 000 €	663 000 €	<b>650 000€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>781 400 €</b>	<b>862 000 €</b>	<b>812 000 €</b>	<b>862 000 €</b>	<b>795 000 €</b>	<b>782 000 €</b>

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

**ARTICLE UNIQUE :**

De fixer comme suit les montants des cotisations à appliquer aux différents membres du Syndicat Mixte pour 2026 :

Orléans Métropole.....	
CCIL.....	
Châteauneuf-sur-Loire.....	
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
<b>Total.....</b>	<b>132 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/04/2026  
Reçu en préfecture le 15/04/2026  
Publié le  
ID : 045-254502198-20260409-202608-DE



Le Département financera le déficit de la section d'exploitation conformément aux statuts approuvés.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

**Le Président du SMAEDAOL,**



**Hervé GAURAT,**